

Balayer devant sa porte

Domaine public

Le patronat suisse désire obtenir un droit de co-gestion, dans l'administration publique. C'est ce qui ressort des propos tenus par M. Allenspach, directeur de l'Union centrale des associations patronales suisses, devant l'assemblée de l'Association des industries textiles. « Nous devons nous apprêter à créer des formes nouvelles de collaboration entre l'Etat et l'économie, des organes administratifs communs ou même autonomes ».

Cette exigence étonne ceux qui connaissent la place déjà très importante des organisations économiques dans les rouages de la vie politique helvétique. De l'élaboration des lois et règlements jusqu'à leur application, l'économie est partout présente. Lors de la préparation des projets de lois elle délègue ses experts. Lors de la procédure de consultation elle donne son avis; avis de poids puisque l'administration, si elle n'en tient pas suffisamment compte, risque de voir se concrétiser la menace du référendum. Lors des négociations commerciales, ce sont les organisations économiques qui fournissent au pouvoir politique les données indispensables; les experts du Vorort ont participé aux négociations avec le Marché commun, au même titre que les fonctionnaires de la division du commerce.

Dans le cadre de l'exécution des lois, les organisations économiques sont à nouveau au premier plan; soit au sein des innombrables commissions permanentes chargées d'épauler l'administration dans la mise en application des lois; soit que le pouvoir d'exécution leur ait été directement délégué. On peut citer encore les très nombreux échanges de personnel entre l'administration et l'économie : ainsi, l'actuel directeur de l'OFIAMT a passé quinze ans au Vorort; un haut fonctionnaire de la division du commerce a passé dix-huit ans au Vorort pour revenir ensuite au Département de l'économie publique.

Voilà suffisamment d'exemples qui prouvent que le droit de regard de l'économie privée dans les

affaires publiques est considérable. Dans le même exposé M. Allenspach préconise une large délégation de pouvoir à l'économie, mieux à même de résoudre certains problèmes. Parlons-en. On se souvient d'un certain « instrumentarium », ensemble de mesures qui devaient permettre un contrôle des banques par la Banque nationale. Refusé par les partis bourgeois au profit d'un accord à l'amiable — un « gentleman agreement » — restreignant les crédits. Echéance : juillet 1972. A ce moment les banques ouvrent toutes grandes les vannes. A un point tel que, dès le mois de janvier 1973 le gouvernement impose une nouvelle restriction : 6 % d'augmentation au maximum entre juillet 1972 et juillet 1973. Certaines banques ont libéré une si grande quantité d'argent pendant les six mois « libres » de 1972, qu'elles ont complètement épuisé leur quota. Plus un sou à prêter pour les six premiers mois de 1973. D'autres ont même dépassé les 6 % autorisés; on les laissera au bénéfice de la situation acquise.

On pourrait parler encore des milieux immobiliers qui, sous prétexte de faire eux-mêmes de l'ordre dans la maison, ont réussi par le bail-type, qui doit présider à la « paix du logement », à planifier dans la légalité les hausses de loyer.

Voilà comment l'économie privée conçoit sa corresponsabilité : participer et prendre en charge des secteurs de la vie publique pour mieux contrôler et même torpiller les timides projets de réforme de l'autorité politique. La privatisation des affaires publiques a atteint une proportion déjà beaucoup trop importante. Les organisations patronales, qui veulent participer, feraient bien de centrer leurs préoccupations d'abord sur la participation dans les entreprises. En refusant à ceux qui, ouvriers et employés, sont les moteurs de la prospérité, tout contrôle sur l'économie, le patronat fait la preuve qu'il n'est prêt à défendre que ses seuls intérêts. Ses nouvelles prétentions sont donc à écarter fermement.

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
No 233 28 juin 1973
Dixième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 33 francs
jusqu'à fin 1973 : 20 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
(bureau ouvert l'après-midi)
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Eric Baier
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley

233

Dis-moi qui tu lis, je te dirai...

D'une « enquête sur les lectures des élèves du Collège de Genève », menée auprès de 2600 élèves par la « Commission de recherches pédagogiques du Collège de Genève » et publiée par la « Nouvelle commission romande de français », je tire ceci :

— Aujourd'hui encore, un « leader » incontesté, mentionné plus de 300 fois (chaque élève indiquait trois titres au maximum) : Albert Camus, premier sur soixante dix-huit.

— Camus suivi par trois écrivains mentionnés plus de 200 fois : Boris Vian (262), Zola (261) et Sartre (236). Camus (317), troisième chez les élèves des dernières années (dix-huit ans, gymnasiens), deuxième chez les élèves d'avant-dernière année, devançant Zola et Vian par plus de cinquante voix. Notons que Zola, troisième au classement, est de loin l'auteur le plus lu, qui ne soit pas du XX^e siècle. Après, on « tombe » à Dostoïevsky, dixième, avec 92 mentions, et Balzac, douzième, avec 83 mentions. Or Zola, voici vingt ans, qui le lisait ?

— Suivent quatre écrivains mentionnés plus de 100 fois : Hervé Bazin (bien sûr !), Cesbron (bien sûr, bien sûr...), G. des Cars (hélas...) et François Mauriac, avec encore 124 mentions.

— Ramuz sort dix-huitième avec 65 mentions, ce qui est étonnant, si l'on songe que deux de ses œuvres seulement figurent au Livre de Poche. Pas d'autre écrivain romand, sinon Constant et Rousseau.

— André Gide, que nos bons esprits collaborateurs de la *Gazette littéraire* ou du *Magazine de 24 Heures* proclament régulièrement oublié, est mentionné 43 fois (29^e, ex æquo avec San Antonio !), avant Breton, avant Cocteau, avant Céline, avant Albertine Sarrazin, avant même Simone de Beauvoir !

— Jean-Jacques Rousseau, 31^e avec 42 mentions, est le premier écrivain qui ne soit ni du XX^e, ni

du XIX^e siècle, suivi par son vieux rival Voltaire (41^e, 30 mentions) et son ex-ami Diderot (47^e, 25 mentions).

— Absence presque totale des représentants du nouveau roman : ni Robbe-Grillet, ni Pinget, ni Sarraute, ni Beckett, ni Butor... la seule Marguerite Duras, 71^e avec 18 mentions.

— Absence remarquable de la poésie moderne et contemporaine : ni Claudel, ni Valéry, ni Aragon, ni Eluard, ni Saint-John-Perse, ni Reverdy, ni Char... Le seul Prévert !

— Absence des essayistes : Blanchot, Bataille, Barthes.

— Premier auteur étranger : Dostoïevsky, 10^e; premier anglo-saxon : Steinbeck, 11^e; premier allemand : Kafka, 16^e — suivi de Zweig, 75^e...!; premier italien : Buzzati, 73^e.

Remarques du rapport :

— Le tiers des œuvres les plus citées appartiennent à des littératures étrangères.

— Les trois quarts des œuvres les plus citées appartiennent au XX^e siècle.

— Les œuvres les plus souvent citées impliquent essentiellement une critique de la société contemporaine, voire une forme précise d'engagement.

J. C.

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Où la Suisse est-elle encore saine ?

... à Veysonaz, en Valais.

C'est ce que nous apprend une annonce parue dans plusieurs journaux alémaniques. Une société anonyme y a édifié un lieu de villégiature, 100 % suisse, avec des capitaux suisses, de la main-d'œuvre indigène. Ce village est du reste réservé uniquement à des acheteurs suisses, ou à la rigueur à des étrangers ayant le permis d'établissement en

Suisse. Le siège de la société est à Zurich (lu, notamment, dans « Badener Tagblatt », 16.6).

— Après avoir terminé son tour de la gauche helvétique, « A-Z Tribune » commence une série d'articles sur la politique du développement dans les régions suisses de montagne. Un groupe de travail, « Pro Vita Alpina », de Zurich, collabore à cette enquête dont le dernier article paru était intitulé « Villages de montagne — des Etats agraires dans la société de consommation ».

— Dans « Der Bund » (138) Thomas Feitknecht publie ses impressions de Suisse romande. Le collaborateur du journal bernois a passé trois semaines dans nos régions « welsches » grâce à une aide d'une fondation Walter et Ambrosina Oertli qui s'est fixée comme but l'encouragement de la compréhension entre les différentes régions et cultures nationales de notre pays (et favorise, entre autres, des échanges de journalistes).

— Dans « Die Weltwoche » (25), Ulrich Kägi consacre une page au Parti des jeunes (Jugend + Politik) de Wangen près Olten. Créé pour les élections de 1969, ce parti avait eu deux élus. Aux dernières élections communales de ce bourg de 430 habitants, il en a eu cinq, devenant ainsi une composante déterminante de la politique locale. Alors qu'auparavant ceux qui voulaient soutenir le groupe allaient payer leur obole à la poste d'Olten, les « bulletins verts » sont maintenant payés à Wangen. Un signe parmi d'autres signes d'une évolution qui ne doit pas échapper aux partis traditionnels.

— Dans la « National Zeitung » (23.6.1973) du week-end, le deuxième volet d'une remarquable étude, signée P. Indermaur, sur Alusuisse et les aborigènes.

A NOS LECTEURS

En manière de pause estivale, nous ralentissons le rythme de parution de DP en juillet et en août : un numéro tous les quinze jours dès ce DP 233. Bonnes vacances !

Statut de la femme: créer les conditions d'un choix véritable

Mesdames, Messieurs,

Votre article (DP, 231) concernant la proposition de la section de Lens au dernier congrès du PSS, visant à faire octroyer un salaire aux mères de jeunes enfants, m'amène à formuler deux remarques.

1. Il est indéniable que, prise isolément, cette proposition suggère le renforcement et la pérennisation du statut de la femme au foyer. On pourrait même y déceler des motivations platement natalistes. En fait, elle n'a été présentée que pour s'insérer organiquement dans les mesures préconisées par le Comité central, lesquelles se résument en ces quelques mots : permettre aux femmes (aux mères) d'exercer une profession rétribuée. Je suis persuadée comme vous que la libération de la femme passe par son indépendance économique. Toutefois, mes camarades et moi sommes inquiets du sort que ce projet réserve à la maternité et au travail éducatif de la mère. Pour le Comité central, comme pour vous d'ailleurs, ces fonctions ne constituent guère qu'une parenthèse encombrante

dans la vie d'une femme et hors du travail professionnel point de salut pour elle. Mais si, pour se libérer, la mère doit, en quelque sorte, exercer une profession et, conséquemment, confier ses jeunes enfants à de tierces personnes, ne risque-t-elle pas alors de se trouver soumise à une contrainte d'un nouveau genre, celle de se séparer de sa progéniture ?

En fait, il faut créer les conditions d'un choix authentique. Si la mère désire prendre un emploi, elle doit pouvoir le faire dans les conditions les plus favorables (disposer d'équipements collectifs pour la garde des enfants, d'horaires de travail assouplis pour les deux sexes, etc.). Si, par contre, elle opte pour le travail d'éducatrice de ses enfants, elle doit pouvoir le réaliser dans le cadre d'une relative indépendance économique par rapport à l'homme; c'est ici que s'insère la proposition de Lens d'octroyer à la mère d'enfants jusqu'à deux ou trois ans une sorte de salaire. Le faisant, la collectivité prendrait en compte un élément décisif du processus économique : la production de la force de travail.

La femme doit pouvoir choisir son statut. Trop de mères, aujourd'hui, se trouvent contraintes de prendre un emploi pour simplement vivre. Le projet socialiste consiste, non pas à définir — voire à imposer — un mode de vie particulier, une image féminine précise, mais à permettre aux hommes et aux femmes des choix nouveaux, libérés des contraintes propre au mode de production capitaliste et au système de valeurs qui se rattache à lui. Libérée, la femme choisira elle-même qui elle veut être et comment elle se situera par rapport à sa biologie.

2. Il me paraît personnellement discutable d'atteler au char socialiste l'opinion selon laquelle il est petit bourgeois, donc aliénant, de prendre du plaisir à élever soi-même ses enfants et de trop différer la reprise de la profession. Les psychanalystes prétendent que cette expérience procure à la femme des satisfactions spécifiques et que le jeune enfant a besoin, pour son équilibre, d'une image maternelle stable. Leur point de vue peut s'avérer erroné. De toute façon, il n'appartient pas aux socialistes de trancher dans ce débat. Notre mission est de créer les conditions d'un choix véritable. Et c'est tout.

Gabrielle Nanchen

Les méandres de l'information

Cette édifiante histoire, rapportée par l'Agence France-Presse, et reproduite fidèlement par la « Tribune de Genève » (23/24. 6. 1973) sous le titre « Maire mécène à Zoug : il comble le déficit de sa commune avec ses propres deniers » :

« Zoug (AFP). — Il y a encore des mécènes : M. Aloïs Herlimann, ancien maire du village de Walchwil, dans le canton de Zoug, vient de combler de ses propres deniers le déficit du budget de sa commune, à laquelle il a fait don de 150 000 fr. » Il est vrai que le déficit était, pour une part, dû au fait que M. Herlimann, à l'époque où il était

maire, avait systématiquement réduit les impôts communaux et multiplié les dépenses d'investissement, notamment dans le domaine scolaire. »

On en pleurerait de joie ! A se demander ce qu'attendent les Walchwilois pour consacrer ces 150 000 francs à l'édification d'une statue de ce modèle de dévouement communal. Il est vrai qu'ils ont peut-être une autre vision des choses.

Qu'on en juge plutôt à la lumière des précisions données, il y a plus d'une semaine, par la « National Zeitung », sur cette même affaire :

Il y a plusieurs années, l'honorable Aloïs Hürliemann, conseiller aux Etats du canton de Zoug, PDC, alors maire de la petite commune de Walchwil, proposa à ses administrés de diminuer largement le taux des impôts communaux pour attirer

dans la région des entreprises juteuses sur le plan fiscal. Une recette éprouvée depuis longtemps à Zoug. Réticences du conseil municipal : A. Hürliemann s'engage alors à couvrir le déficit jusqu'à concurrence de 150 000 francs, si la combine ne marche pas. Accord des élus du peuple.

On imagine facilement que, sur cette base, A. Hürliemann ne manque pas de donner quelque publicité aux conditions favorables proposées par Walchwil aux patrons astucieux. Las, il faut croire que Zoug a perdu de son attrait; à l'échéance, le conseiller aux Etats se voit, faute de contribuables intéressants, sommé de tenir sa promesse (certains proposèrent même de lui réclamer les intérêts des 150 000 francs pour la période correspondante). Ce qu'il a fait. Tout bonnement.

Les catholiques suisses déchirés entre les principes et la politique

Les assises plénières du catholicisme suisse — appelées Synode 1972 — ont une fois encore mis en vedette Mgr Mamie. Une vedette un peu encombrante, il est vrai : le veto que ce dignitaire opposa au rapport sur l'enseignement des théologiens est peu significatif de l'évolution actuelle du catholicisme, sinon qu'il illustre le fossé grandissant entre certains dirigeants et la masse des croyants.

Le bilan, provisoire, il est vrai, du synode ne doit pas être obscurci par ces péripéties, et plus particulièrement le bilan social. Le rapport essentiel dans ce domaine « Responsabilité du chrétien dans le monde du travail et de l'économie » n'a pas encore paru, à cause de la crise que traverse la commission chargée de l'élaborer : délégués ouvriers romands et les « Herr Doktor » suisses alémaniques ne parlent en effet pas le même langage (cf. DP 209).

Deux textes, cependant, ainsi que la discussion qu'ils ont suscitée, permettent d'éclairer la situation actuelle : « La responsabilité de l'Eglise en Suisse pour la mission, le développement et la paix » et « Mariage et famille dans l'évolution sociale actuelle ».

Le développement et la paix

Certaines phrases du texte pour le développement et la paix, d'un style un peu ecclésiastique, attirent l'attention : « ... (la Suisse) ne cesse de contribuer pour une part non négligeable à établir une domination économique et financière sur les pays en voie de développement. Elle continue même à le faire en s'associant à la politique de vente d'armes, ou à la création de grands trusts; en offrant un refuge sûr à des bénéfices qui, au lieu

d'être réinvestis sur place, viennent nous enrichir; en fermant nos frontières à certains produits des pays en voie de développement... »

Revu pour sa part par la commission romande, le texte suisse sur les exportations d'armes perd de son onctuosité : « Le Synode condamne la participation d'entreprises suisses au commerce des armes. » Si l'on y ajoute une demande de reconnaissance d'un « service civil, sans discrimination, ouvert à tous », on aura une idée de l'état d'esprit qui animait la discussion.

Pour compléter le tableau, une touche de couleur supplémentaire : le catholicisme a aussi ses gauchistes. Ils se sont battus, et se sont fait battre, sur une proposition d'abolition du statut des aumôniers militaires « signe de la collusion de l'Eglise et de l'armée suisse qui prône la violence et défend des intérêts économiques particuliers ». Le même sort attendait du reste leur appel à encourager « l'action non-violente dans toute lutte politique, action qui mène nécessairement à la désobéissance civile et à la non-coopération avec le pouvoir établi. »

De part et d'autre, le ton est nouveau en définitive; mais la sympathie qu'il ne peut manquer d'éveiller se teinte de scepticisme, quand, face à la gravité des problèmes évoqués, apparaissent les solutions proposées. Dans le domaine du développement, on recommande l'engagement dans les actions caritatives, l'étude des problèmes les plus brûlants : secret bancaire, activité financière dans le tiers-monde et la prise en considération des « justes exigences des pays en voie de développement ». Une Zurichoise, membre de la commission suisse, Anne-Marie Hollenstein, caractérise ainsi cette démarche : « On y perçoit la peur de la commission devant les prises de positions concrètes, peur qui vient de ce que l'on a toujours écarté la question de la relation de l'Eglise avec la politique ».

La disproportion entre la bonne volonté manifestée et la timidité des propositions de conclusion a été perçue à l'intérieur même du synode, et en Suisse romande on l'a justement attribuée à la faiblesse de l'analyse de la société.

On peut du reste se poser une question à ce sujet : est-ce aux Eglises à mener cette analyse ? En ont-elles les moyens et les disponibilités ? En fait, devant les difficultés actuelles qui paralysent le renouveau de la gauche, les Eglises exercent une fonction de suppléance des plus utiles. Cette action a cependant des limites qui deviennent évidentes lorsqu'il s'agit de faire déboucher les motivations évangéliques sur une analyse sociale univoque et une action politique efficace.

Financement de la LAMA : les limites d'une panacée

Il est un système de financement des assurances sociales qui a conquis depuis longtemps ses lettres de créances dans l'opinion publique suisse : celui qui consiste à prélever les sommes nécessaires par voie de prélèvement en pourcentage des revenus de l'activité lucrative.

De là, notamment, le succès de la formule de l'AVS. De là, également, cette tendance marquée en Suisse à s'en tenir à ce mode de financement lorsqu'il s'agit de réviser des institutions sociales (LAMA), ou à en mettre sur pied (deuxième pilier).

Pourquoi, en effet, chercher ailleurs lorsque l'on a sous la main une recette éprouvée ? Nul doute en effet que cette façon de percevoir les cotisations est efficace, et qu'elle a notamment pour avantage, dans son automatisme, de garantir un flot continu de liquidités.

Il ne saurait être question de renoncer à de tels avantages. Mais, de toute évidence, des

Sexualité et politique

De façon inattendue, c'est pour l'instant le rapport sur la sexualité et le mariage qui a été l'occasion des prises de positions politiques les plus nettes. Déjà, les rapports suisses et romands illustraient une tendance beaucoup plus ouverte que la doctrine officielle sur la contraception, la sexualité préconjugale, l'homosexualité, cela malgré les combats d'arrière-garde des théologiens professionnels.

Accent sur le « social »

Dans le cadre de la discussion sur l'avortement, que l'Eglise refuse, un délégué genevois Roland Berdat proposa que l'on examine les deux postu-

lats suivants : premièrement la position catholique est en complète contradiction avec le statut des saisonniers puisque ce statut refuse l'existence sur le territoire suisse à l'enfant qui peut naître de « la rencontre de deux permis de travail saisonniers » ; il est donc indispensable, si l'Eglise couche sur ses positions, de demander l'abolition du statut. Deuxièmement et d'une manière plus générale, la sexualité doit échapper à la dialectique du « permis » et du « défendu ». L'Eglise aurait plus de crédibilité dans ses appels à une sexualité maîtrisée, si les chrétiens avaient toujours lutté pour un environnement social qui lui permette de s'épanouir. Roland Berdat demanda donc — et son appel fut approuvé à l'unanimité — que les catho-

liques s'engagent politiquement pour des réalisations concrètes dans le domaine social : le logement, la fiscalité, la sécurité sociale, l'enseignement.

Ces deux prises de positions montrent qu'il est possible aux catholiques de surmonter leur crainte face aux solutions politiques concrètes. Sous cet angle, malgré de nombreuses lacunes, le bilan des synodes est pour l'instant positif. En 1973 cependant, une telle évolution n'a pas l'importance qu'elle aurait eue vingt ans plus tôt : les catholiques aujourd'hui se déterminent de plus en plus librement sans en référer à la doctrine officielle et le poids des Eglises dans la vie sociale tend à diminuer.

correctifs, des améliorations s'imposent, si l'on veut éviter que le postulat tant vanté de « solidarité » ne se vide progressivement de sa substance.

Un cas particulier

Et cela est particulièrement sensible en matière de financement des frais de santé. Ce serait faire preuve de mauvaise foi que de ne pas reconnaître que l'AVS a su réaliser une efficace solidarité entre les hauts et bas revenus en prévoyant des rentes plafonnées achetées par des contributions qui ne le furent pas ; loin de nous de sousestimer cette particularité helvétique. Il en va autrement en matière d'assurance-maladie et accidents (LAMA).

On sait qu'une des causes des demandes de révision de la sexagénaire LAMA a précisément été l'inadéquation du mode de financement aux besoins toujours croissants de ce secteur.

La tentation de recourir au système éprouvé des cotisations en pourcents de salaire, selon la pratique mise à l'honneur par l'AVS, a été forte pour tout le monde, puisque aussi bien tous le préconisent peu ou prou, des signataires de l'initiative du PSS aux représentants des caisses et — ô miracle — des médecins. Fort bien. Mais la transplantation d'une institution à l'autre nécessite quelques accommodements, sous peine de provoquer un phénomène de rejet, pour cause d'inéquité.

Des statistiques urgentes

Il faut d'abord trouver une formule technique permettant de saisir efficacement les importants revenus ne provenant pas d'une activité lucrative. Et que l'on ne vienne pas dire que la seule difficulté réside dans l'absence de statistiques fédérales sur ce point ! L'urgence de l'adaptation du système devrait faire de la mise à jour de telles listes une des tâches prioritaires des services de statistiques de l'administration

centrale : il est intolérable que le prix de la santé grève linéairement les budgets privés des petits, des moyens et des gros revenus ; et l'introduction d'un barème progressif des contributions de financement à la LAMA est nécessaire pour corriger cette injustice sociale.

Finis le temps où l'on se contentait de voir dans le financement par pourcent de salaire une alternative à l'impôt ! Encore ne faudrait-il pas oublier au passage la nécessité d'une mise à contribution des citoyens-consommateurs des soins de santé proportionnelle à leur capacité économique. On ne saurait s'accommoder de l'idée que le prix du refus de certains à déplaçonner les taux d'impôts progressif pour les gros revenus soit une pression fiscale sur les revenus plus modestes.

Au cours des prochains débats sur la révision de la LAMA, cet enjeu important devrait être mis en lumière, et les controverses ne pas tourner uniquement sur la meilleure façon de défendre des positions acquises par les médecins et les caisses-maladie. D'autres intérêts sont à débusquer.

De «Domaine public» bi-mensuel à DP hebdomadaire: cap franchi

Pour situer avec précision le niveau de flottaison de DP, ces extraits du « rapport de gestion » pour 1972 présenté à l'assemblée générale des actionnaires du samedi 23 juin par MM. Marx Lévy, président, et Serge Maret, secrétaire, du conseil d'administration.

« La société anonyme des Editions Domaine public a été constituée le 28 mars 1972 par-devant le notaire Roland RoCHAT à Lausanne. Elle a son siège à Lausanne et a été régulièrement inscrite au registre du commerce de cette ville. Son capital social est de Fr. 50 000.—, divisé en 500 actions de Fr. 100.—, valeur nominale, chacune.

« La Société anonyme des Editions Domaine public assume, depuis le 1er avril 1973, l'édition et la parution du journal « Domaine public ». Nous rappelons que ce journal, dès sa création en 1963, était édité par l'Association du journal libre, Association régie par les articles 60 et suivants du Code civil suisse, et dont les statuts furent adoptés le 15 février 1963. Le journal « Domaine public » paraissait alors bi-mensuellement. Le besoin s'était cependant fait sentir de passer à la formule hebdomadaire.

« Les études entreprises ont démontré que le passage à la nouvelle formule nécessitait des structures administratives et juridiques plus précises et mieux adaptées à la nouvelle entreprise. C'est la raison pour laquelle il a été décidé de créer la société anonyme et de lui confier l'édition du journal.

« Les structures rédactionnelles et administratives ont déjà été mises en place à fin 1971 et au début de l'année 1972 (...).

« Les frais d'exploitation ont été assumés par l'Association du journal libre jusqu'au 31 mars 1972. Dès le 1er avril 1972, la totalité des frais

d'exploitation est à la charge de la société anonyme. Cette dernière a repris certains actifs de l'Association, notamment le compte de chèques postaux. La société anonyme a également repris la dette de l'Association à l'égard des abonnés ayant payé d'avance. Il s'agissait, au 1er avril 1972, d'une somme de Fr. 38 485.90. Les diverses opérations de reprise d'actifs et de passifs ont été comptabilisées dans un compte courant. Au 31 décembre 1972, ce compte courant présentait un solde en faveur de la S.A. de Fr. 3 236.82.

« Diverses campagnes d'abonnements ont été organisées, à l'occasion du lancement de la nou-

velle formule. Le tirage a été de 10 000 exemplaires par numéro pendant le premier mois. Il a été ramené ensuite à un tirage moyen de 4300 exemplaires. Le nombre des abonnés est actuellement de 3700.

« Les résultats financiers de l'année 1972 peuvent être qualifiés de satisfaisants, compte tenu des difficultés inévitables du lancement de la nouvelle formule, de la mise au point, et de la publicité relativement modeste qui a été menée. Les dépenses ont correspondu, d'une manière générale, aux prévisions qui avaient été faites au cours des études préliminaires (...) »

Association du journal libre

RÉSULTATS DU 1er JANVIER AU 31 MARS 1972

Compte de pertes et profits

Salaires	Fr. 9 600.—	
Frais d'expédition	» 1 664.90	
Frais généraux	» 2 987.35	
Imprimeurs	» 3 020.60	
Vente au numéro		Fr. 944.60
Recettes abonnements et dons		» 54 814.15
Abonnements payés d'avance	» 38 485.90	
	Fr. 55 758.75	Fr. 55 758.75

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1972

Caisse	Fr. 65.60	
Livret BCV	» 12 690.20	
260 actions SA Domaine public	» 26 000.—	
15 actions achetées mais non encore payées par les actionnaires	» 1 500.—	
21 actions à disposition des acheteurs	» 2 100.—	
Provision pour lancement de DP hebdo		Fr. 39 118.98
C/C SA Domaine public		» 3 236.82
	Fr. 42 355.80	Fr. 42 355.80

Une réussite

Tout le monde à la tâche pour que DP hebdo puisse se développer dans des conditions favorables ! Les collaborateurs et la rédaction en première ligne, bien sûr; mais aussi les lecteurs de DP qui, en nous faisant parvenir leurs listes de futurs ou éventuels abonnés dans les plus brefs délais, contribueront au succès de notre campagne d'abonnements; jusqu'aux actionnaires qui, non contents d'avoir permis la réussite financière de l'opération « SA des éditions Domaine public », ont pris leur part samedi dernier à Lausanne, lors de la première assemblée générale de la SA (nou-

veau conseil d'administration: Ruth Dreifuss, J.-P. Bossy, H. Galland, J.-P. Ghelfi, M. Lévy, S. Maret et W. Schüpbach), à une réflexion en commun sur la ligne politique du journal. Quelques heures très productives de « brain storming » intense qui, ces prochaines semaines, seront le support de réunions rédactionnelles estivales. Une collaboration d'autant plus fructueuse qu'elle réunissait des participants des horizons cantonaux les plus divers. Une expérience d'ouverture du journal à ses amis plus lointains que les membres des groupes de travail constitués. Une expérience que nous poursuivrons.

Qui décide des priorités de la recherche?

Le rapport du Conseil suisse de la science pour 1972 dort toujours dans les tiroirs de l'administration. Il contient 200 recommandations pour des recherches urgentes dans le domaine des sciences sociales — éducation, science politique, sociologie, histoire sociale, ethnologie, théorie de la connaissance — et également en mathématiques appliquées, en statistique et en informatique. Le Conseil suisse de la science montre que ces branches ont été négligées jusqu'à présent, et que ce retard doit être comblé.

Si l'on tente de savoir ce qui se cache sous les habituels prétextes mis en avant pour justifier les retards dans l'administration — difficultés de traduction et d'impression — on découvre que c'est l'Administration des finances qui fait preuve de beaucoup de mauvaise volonté. Sous le couvert de ne pas éveiller dans l'opinion publique des espoirs qui ne pourront pas être réalisés. La Confédération manque d'argent, tout le monde le sait. Mais nous ignorons que c'est l'Administration des finances qui décide de l'attribution des crédits à tel secteur plutôt qu'à tel autre.

On découvre aussi que le Fonds national de la recherche scientifique, l'organe qui distribue les crédits de recherche en Suisse, est opposé à ce rapport; ce domaine lui appartient et il craint que les propositions du Conseil suisse de la science lui fassent perdre des millions. Il faut ajouter aussi que le Fonds est l'un des grands responsables du retard accumulé dans la recherche sociale, puisqu'il a toujours accordé la part congrue aux sciences humaines. Ce n'est pas sans raison que l'ancien président du Conseil suisse de la science, le professeur K. Schmid, avait proposé la création d'un second fonds, compétent pour les sciences humaines.

Le Conseil suisse de la science va donc reprendre point par point l'examen de son rapport et, peut-être en octobre, connaîtrons-nous dans le détail le résultat des réflexions de ses membres.

Société anonyme des Editions Domaine public

RÉSULTATS DU 1er AVRIL AU 31 DÉCEMBRE 1972

Compte de pertes et profits

Intérêts C/C		Fr.	98.35
Frais d'expédition	Fr.	5 576.55	
Frais de constitution de la SA	»	1 050.—	
Frais généraux	»	18 920.95	
Abonnements à d'autres revues	»	120.—	
Salaires	»	34 400.—	
Imprimeurs	»	50 120.30	
Vente au numéro	»	924.30	
Recettes abonnements	»	87 496.30	
Abonnements payés d'avance	»	21 668.85	
	Fr.	110 187.80	Fr. 110 187.80

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1972

CCP	Fr.	54 993.98	
Caisse	»	132.85	
C/C BCV	»	13 305.20	
C/C Association journal libre	»	3 236.82	
Capital-actions	Fr.	50 000.—	
Abonnements payés d'avance	»	21 668.85	
	Fr.	71 668.85	Fr. 71 668.85

Exportation d'armes: la loi du profit

Pendant la campagne qui a précédé la votation de septembre 1972 sur l'exportation d'armes, un argument a été largement utilisé, un argument légitimé d'ailleurs par la commission d'experts: l'interdiction d'exporter aurait porté un coup sérieux à l'industrie métallurgique, et le chômage n'aurait pas manqué de faire son apparition sur le marché du travail helvétique.

Récemment, s'exprimant devant la Chambre bâloise du commerce et de l'industrie, le chef de l'état-major général Vischer a noté que, si l'industrie apprécie les commandes militaires, elle n'en est aucunement tributaire, puisque la production d'armement ne représente que 0,5 % du produit social brut de la Suisse. Précisons que le commandant de corps Vischer tentait par là de prouver l'inexistence d'un « lobby » militaro-industriel dans notre pays.

Cette déclaration prend tout son poids, alors que vont bon train nos exportations tous azimuts, malgré l'entrée en vigueur de la loi depuis cinq mois.

Arrêtons-nous un instant par exemple sur les envois de matériel de guerre qui prennent la direc-

tion de l'Iran. Montant: 23 millions pour les mois de février, mars et avril. En contradiction avec l'article 11/2 du texte légal qui stipule: « aucune autorisation d'exporter ne sera octroyée a) pour les régions où existe un conflit armé ou un risque de conflit, b) lorsqu'il y a lieu d'admettre que des exportations de matériel de guerre dans tel ou tel pays ferait tort à la politique menée par la Suisse dans le contexte international pour promouvoir le respect de la dignité humaine, dans le domaine de l'aide humanitaire ou de la coopération au développement », avec l'article 25/3 également: « les autorisations d'exporter, accordées avant l'entrée en vigueur de cette loi, doivent être adaptées au nouveau droit » (une disposition qui annule donc l'argument, souvent avancé, de l'antériorité des contrats à l'origine de récentes livraisons d'armes, tels ces blindés envoyés en février 1973 à la Bolivie).

Un climat, des faits, qui justifient largement la décision du Comité suisse pour l'initiative contre l'exportation d'armes d'étudier le lancement éventuel d'une nouvelle initiative.

Ciba-Geigy Photochimie SA: finis les beaux jours!

Ainsi, le bel enthousiasme de la photochimie tourne à l'aigre.

Alors que l'implantation d'un complexe photochimique à Marly avait redoré le blason économique du canton de Fribourg, on apprend aujourd'hui avec inquiétude que le discours de M. von Planta (voir DP n° 226) ne restera pas lettre morte et aura aussi des répercussions au niveau fribourgeois.

Pas question de licenciements, assure-t-on aujourd'hui dans l'entreprise, il ne s'agit que d'un sévère coup de frein.

Convenons cependant que l'arrêt ne se fera pas

en douceur. L'entreprise en effet compte 800 personnes (voir DP n° 199), dont une centaine d'universitaires. Mais sur ces 800, 250 sont soumis à la convention collective de travail. Or on affirme que la « restructuration » (diminution) des postes de travail touchera une centaine de personnes.

Encore une fois, l'entreprise garantit qu'il ne s'agit que de départs volontaires non remplacés, de mutations internes au profit des nouvelles installations de Marly ou de déplacements consentis à Monthey.

Que de consentements qui tombent à pic!

Absurdité économique au Conseil des Etats

Le Conseil des Etats a prévu que pour diminuer le pouvoir d'achat et combattre l'inflation, le Conseil fédéral pourrait augmenter les impôts indirects.

Or l'impôt sur le chiffre d'affaires est englobé dans les prix et donc pris en considération par l'indice.

La hausse de l'impôt indirect, loin d'être un frein à l'inflation, développerait au contraire des effets multiplicateurs.

En croyant faire un choix politique, ne pas permettre à la Confédération de toucher aux impôts directs, les sénateurs ont commis un contresens économique.

Helvetia

C'est à se demander

Ce qu'on fait sur la terre

En ce coin de pays

Où des Pertes du Rhône

A la Chute du Rhin

Tout s'efforce de dire

Dans un tel hourvari

De chipotages et

De cloches unanimes

Qu'on ne s'entend plus.

Gilbert Trollet